



Historique

Pour rappel, le 2 novembre 2013, un incendie a frappé le CTM.

Pour rappel toujours, la cause de cet incendie a été jugée, par l'expert judiciaire tout comme par l'expert mandaté par les assureurs, comme non accidentelle, c'est-à-dire d'origine volontaire.

Tous les détails sur cet évènement, sur le redémarrage partiel du CTM fin 2013 / début 2014 ainsi que sur le fonctionnement partiel du CTM en 2014 et 2015 sont disponibles dans les Bilans Environnement 2013, 2014 et 2015, précédemment communiqués à la CSS.

